Au Maroc

LE CALME RETABLI

Paris, 4 janvier. — L'Agence « Havas » publie la dépêche suivante de Tanger qui se rapporte à une note officielle de Fez :

« L'agitateur Bou-Hamara n'a pu profiter de sa victoire ; il a été abandonné par les habitants de la tribu de Hiaima, qui se sont retirés dans la ville pour mettre leur butin en lieu sûr. Le sultan vient d'accomplir un acte qui montre son intelligence et son adresse. Il a fait venir de Mequinez, où il était interné, son frère aîné, Muley Mohamed, celui précisément que l'agitation prétendait mettre sur le trône. Après une réconciliation publique avec son frère, le sultan l'a installé dans le palais et a fait savoir qu'il nommait son frère maître de la province de Fez, faisant ainsi disparaître tous motifs de troubles. Les habitants des villes environnantes sont venus assurer de leur fidélité le sultan.

Tout danger immédiat pour le sultan et la capitale paraît donc écarté.

ROUBAIX

La Coopérative « LA PAIX » offre à ses coopérateurs nombreux des bénéfices sérieux et certains, des avantages multiples et aussi certains, parce que bénéfices et avantages n'atteignent jamais le capital de réserve qui toujours s'accroît et le mot à l'abri des éventualités.

Sa panification perfectionnée, opérée avec des matières supérieures, lui permet d'offrir un pain de toute première qualité.

Son vaste Magasin d'Epicerie offre aux ménagères l'assortiment le plus complet de tout ce qui est nécessaire chez elles.

Deux marchés passés avec des Compagnies Minières lui permettent d'assurer des livraisons du meilleur charbon pour foyers domestiques.

—o—

Une série de vols

Un vol de « couques », d'une valeur de 5 francs, a été commis dans la nuit de samedi à dimanche, au préjudice de M. Dubois, demeurant rue Bernard, 50.

— Un vol de 6 kilos et demi de beurre a été commis, dimanche matin, vers 6 heures et demie, boulevard Montesquieu, au préjudice de Vital Hotton, cultivateur à Fiers ; pendant qu'il livrait du lait chez un marchand voisin, un voleur s'est introduit dans sa voiture et a enlevé le beurre, abandonnant le panier qui le renfermait.

— Samedi soir, pendant son sommeil, Jérôme Delmaire, âgé de 36 ans, tisserand, qui passait sa « première nuit » à la Clef d'argent, rue du Chemin de fer, a été victime d'un vol. Un inconnu a pénétré dans sa chambre et lui a dérobé ses chaussures et une clef.

— Dimanche matin, vers 3 heures, Désiré Vanmeerhaeghe, 4 ans, tisserand, rue Meyerbeer, maisons Mangin, 1, réveillé par un bruit insolite venant de son poulailler, a mis en fuite, par ses cris, deux individus qui avaient déjà fait sauter le cadenas fermant la porte du poulailler.

— Un cabaret inhabité depuis le 30 décembre, appartenant à M. Leroux Auguste, brasseur, situé rue Jean-Bart, 31, a reçu la visite de cambrioleurs qui ont enlevé quinze mètres de tuyaux en étain.

—Des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans la nuit de samedi à dimanche, chez M. Louis Vivequin, épicerie-buvette, 126, rue Lacroix, et après avoir démonté un volet de la vitrine et démastiqué un carreau, ils se sont emparés de deux litres d'eau colorée, croyant avoir enlevé des liqueurs.

— Dans la même nuit, on a pénétré chez Mme Thérèse Beconinck, épouse Vermeersch, cabaretière, rue Daubenton, 96, et on a dérobé un trousseau de clefs et quinze sous renfermés dans le tiroir du comptoir.

—o—

Les conséquences de l'ivresse

Samedi soir, vers 5 heures et demie, les agents de police Masse et Carrette Louis, ont mis en état d'arrestation, Alexandre G..., âgé de 23 ans, colporteur, sous l'inculpation d'ivresse et d'outrages.

—o—

Tous les soirs, à 8 heures 1/2, dimanches et fêtes, matinées de 4 h. à 6 h. 1/2, à l'**EDEN-CONCERT**, 41, rue du Chemin-de-Fer, Roubaix (à côté du café de l'Harmonie).

Galeries Lilloises : Epicerie Confiserie

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 4 janvier 1903

Naissances. — Marie Verbeurgt, rue de la Paix, 68. — Albert Jacob, rue du Tilleul, 344. — Léon Vandendriessche, rue de Blanchemaille, cour Parent, 11. — Anna Lambert, rue Roilin prolongée, maisons Jacquart, 1. — Maria Renard, rue de l'Alma, cour Decock, 3. — André Fontaine, rue de Blanchemaille. — Julienne Lequenne, rue de Maubeuge, fort Lorillard, 40. — Albert Veys, rue Daubenton, 6. — André Masse, rue Watt, 22. — Léon Dupont, rue de l'Ommelet, impasse Sévigné, 1. — Marie Van Lombergen, rue du Fontenoy, 37. — Louise Degreve, route de Leers, maisons Roussel, 3. — Marie Dupuis, rue de Bouvines, cour Ferret, 8.

Publications de mariages. — Joseph Verriest, 28 ans, préposé d'octroi, rue Labruyère, 28 et Jeanne Herbaux, 22 ans, dévideuse, rue de la Longue-Chemise, 4. — Louis Ghestemme, 25 ans, plombier à Saint-Quentin et Hélène Damerval, 20 ans, sans profession, boulevard d'Armentières, 108. — François Vancaesneghem, 22 ans, charretier, rue Drouot 31, et Marie Fourmeau, 23 ans, soigneuse, rue Drouot. — Léon Cacheux, 26 ans, tisserand, rue des Anges, 66 et Marie Axters, 20 ans, bambrocheuse, rue Bernard, cour Trillon, 3. — Julien Delbecq, 21 ans, tisserand, rue Beaurewaert, 45 et Georgette Boyeldieu, 18 ans, ménagère, rue Beaurewaert, cour Jénar, 7. — Charles Buchez, 26 ans, tapissier-garnisseur, boulevard de Mulhouse, 20 et Eugénie Fizaine, 26 ans, employée de commerce, rue Pierre-de-Roubaix, 106. — Louis Prévot, 32 ans, employé de commerce à Croix et Zélia Carette, 36 ans, cuisinière, boulevard de Cambrai, 20 bis. — Charles Palanchier, 28 ans, chauffeur au chemin de fer du Nord, rue du Hutin, maisons Desmazières-Marchand et Marie Wanaverbecq, 21 ans, piqurière, rue Cadeau, 103. — Louis Dekok, 26 ans, navetier à Tourcoing et Adéline Lerouge, 34 ans, bobineuse, rue du Caire, cité St-Henri, 8. — Octave Eggermont, 23 ans, garçon de magasin à Mouvaux et Sidonie Pinoie, 21 ans, piqurière à Wattrelos. — François Desmedt, 27 ans, teinturier à Croix et Céline Destombes, 28 ans, ménagère à Croix. — Jean-Baptiste Duquesnoy, 29 ans, domestique, rue Cicéron, 4 et Juliette Lézy, 36 ans, finisseuse à Croix. — Hector Benoit, 25 ans, sans profession, rue de l'Ouest, 65 et Germaine Delebois, 25 ans, sans profession, rue des Champs, 40. — André Delaby, 29 ans, marchand-tailleur, rue de la Fosse-aux-Chênes, 3 et Rose Lamarque, 24 ans, sans profession, rue de Lannoy, 149. — Raymond Cottenier, 26 ans, boucher, boulevard de Metz, 35 et Alida Vandenbroucke, 29 ans, couturière à Swevezghem. — Emile Vanhoutte, aide-parqueteur, rue des Longues-Haies, cour Legros, 14 et Rosalie Gilmet, servante à Roubaix.

Décès. — Romaine Tufilola, 88 ans, sans profession, rue Nationale, 25. — Ernest Teffleul, 24 jours, rue du Fort, 8. — Alfred Demeulemeester, 3 mois, rue des Récollets, cour Pollet, 15. — Charles Delerue, 7 mois, rue de Blanchemaille.

TOURCOING

Arrestation pour vol

L'agent de sûreté Toulemonde a arrêté, samedi matin, vers 11 heures et demie, le nommé Achille Ladessous, 19 ans, journalier, sans domicile fixe.

Cet individu est inculpé de vol de vêtements, montre en acier et sa chaîne, évalué à environ 100 francs, commis le 31 décembre dernier, au préjudice de M. Pierre Derbaudringhien, contremaître, rue du Clinquet, 219.

Ladessous a été transféré à Lille.

—o—

L'entrée des pigeons en France

Les « coulonneux » apprendront sans doute avec intérêt que pendant l'année 1902, il est entré en France, par la gare de Tourcoing, 985.170 pigeons-voyageurs.

Ces pigeons étaient destinés comme suit aux usages ci-après : lâcher, 826.029 ; tir, 110.227 ; alimentation, 47.977 ; acclimatation, 802 ; reproduction, 135.

Le transport de ces pigeons a nécessité l'emploi de 23.612 paniers et de 825 wagons de marchandises.

Le nombre d'expéditions a été de 4.404, soit 205 en plus que dans l'année précédente.

L'augmentation de l'entrée des pigeons sur l'année 1901 a été de 110.838 pigeons.

Cette différence se répartit ainsi : lâcher, 80.653 p. en plus ; tir, 4.719 ; alimentation, 25.165 ; acclimatation, 299, et reproduction, 2.

—o—

Au théâtre municipal

La représentation de « Carmen » qui a été donnée, samedi soir, au théâtre municipal, n'a fait que confirmer ce que nous avons dit dans notre article d'hier.

Elle a été un succès, tant au point de vue de l'affluence du public qu'à celui de l'interprétation.

Pouvait-il, du reste, en être autrement avec un directeur comme M. Bourdette, et des excellents artistes comme Mmes Jane Stéphane (Carmen), Torrès (Micaëla), MM. Boulo (don José), Cadio (Escamillo), Mordet (Le Dancaïre).

Félicitons aussi les dames du ballet, les chœurs et surtout l'orchestre, que dirigeait M. Bromet.

—o—

Les étrangers à Tourcoing

Du 20 décembre 1902 au 3 janvier 1903, il est arrivé à Tourcoing 13 étrangers, soit 7 hommes, 5 femmes et 1 enfant.

Pendant la même époque, 21 étrangers ont quitté nos murs, 9 hommes, 8 femmes et 4 enfants.

—o—

Importation de la librairie étrangère

Pendant la seconde quinzaine de décembre, il est entré en France par la gare de Tourcoing la quantité ci-après de librairie étrangère : livres en langues mortes, 1460 k. ; en langue française, 2240 k. ; musique imprimée, 750 k. ; chromolithographie, 1370 k. ; clichés, 480 k. ; imprimés avec blancs à remplir, 650 k. ; journaux français-flamands, 1120 kilos ; soit au total, 8.070 k. ; expédiés en 106 colis, qui ont donné lieu à la rédaction de 29 procès verbaux.

— La récapitulation générale de l'importation de la librairie étrangère pendant l'année 1902 donne les chiffres suivants : livres en langues mortes, 23.330 k. ; livres en langue française, 29.475 k. ; musique imprimée, 8.226 k. ; chromolithographie, 33.961 k. ; livres de bibliothèques particulières, 7005 k. ; clichés, 9485 k. ; imprimés avec blancs à remplir, 19.220 k. ; journaux français-flamands, 25.550 k. ; au total, 156.725 k. ; 2186 colis et 821 procès-verbaux.

Il y a eu, sur l'année 1901, une augmentation de 15.340 k. ; d'articles divers.

La musique entre dans cette augmentation pour 2.200 k. ; les clichés pour 4000 k. ; et les imprimés avec blancs, 4.100 k.

—o—

MENUS FAITS

Une soigneuse, Jeanne G..., 22 ans, rue Rouget-de-l'Isle, 10, a été gratifiée d'une contravention pour violences légères.

La police a verbalisé à la charge du nommé Henri M..., 27 ans, fileur, domicilié à Roubaix, pour violences légères et tapage injurieux.

— Samedi, il est arrivé aux Halles : 750 huîtres ; 320 kilos de marée ; 17 kilos de beurre et 200 endives.

— Hier, dimanche, il est arrivé aux Halles : huîtres, 2.600 ; fromages, 20 k. ; dattes, 4 k. ; endives, 400 ; choux-fleurs, 80 ; artichauts, 30 ; lapins, 40.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing du 4 janvier 1903

Naissances. — Verfaille Noémie, rue Mirabeau. — Dubois Gérard, rue Sainte-Ursule. — Delaunay Fernand, rue de la Tossée. — Picavet Charles, rue de la Marlière. — Verstraeten Laure, rue du Blanc-Seau. — Spriet Alfred, rue de Beauvais.

Décès. — Desseaux Jean-Louis, 68 ans, trieur, rue du Triangle, 7. — Poullet Victoire, 57 ans, sans profession, rue Motte, 31.

LE NORD

LILLE

Le Punch du Parti Républicain Socialiste

Hier, a eu lieu, après le premier tour de scrutin, le punch offert par le P. R. S. aux délégués sénatoriaux, membres des organisations socialistes indépendantes du Nord.

Nous publierons demain le compte-rendu de cette réunion à laquelle assistaient un grand nombre de socialistes. La plus fraîche cordialité n'a cessé d'y régner et d'importantes décisions y ont été prises en vue de l'organisation du Parti.

—o—

L'assassinat de Mme Oudart à Lille

BRUIT DE L'EXECUTION DE Maurice BOUCHE

Le bruit que l'exécution capitale de Maurice Bouche aurait lieu ce matin a couru, hier soir, en ville et avait pris une certaine consistance. On en parlait notamment au théâtre ; de nombreuses personnes s'étaient rendues rue de la Monnaie ; on disait que les « bois de justice » étaient en gare de Lille.

Les renseignements que nous avons pu nous procurer nous ont permis d'être certain que ce bruit était sans fondement.

Rappelons que Me Dubren, l'avocat de Maurice Bouche, a été reçu, vendredi dernier, à l'Elysée. Une décision aussi prompte, après cette visite, ne pourrait être prise, et nous espérons bien que celle qui interviendra sera une mesure de grâce, quelque misérable que puisse être celui qui en sera le bénéficiaire.

—o—

Dramatique tentative de suicide

Un individu se présentait hier, chez M. Duclent, cabaretier, 26, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons. Après s'être fait servir une consommation il passa dans la cour qui se trouve derrière l'établissement et où sont situés les cabinets d'aisance.

Quelques minutes après une assez forte détonation retentit. Le patron de l'estaminet et plusieurs clients se précipitèrent dans la cour et ils aperçurent l'inconnu rentré peu de temps auparavant, gisant par terre tenant encore son revolver à la main.

M. le docteur Huyghe qu'on était allé chercher, a déclaré que le désespéré ne portait que des blessures insignifiantes, à la bouche. En revanche le docteur en examinant le blessé, s'aperçut que le malheureux était atteint d'aliénation mentale.

Le commissaire de police qui interrogea le pauvre diable ne pût presque rien tirer de lui. Tout ce qu'on a pu savoir c'est qu'il vient des environs d'Anvers ou il aurait exercé la profession de clerc de notaire et c'est la misère qui le pousse à vouloir mettre fin à ses jours. Heureusement pour lui que le revolver était chargé de cartouches à petits plombs. Il a été transporté à l'Hôpital St-Sauveur et mis dans une chambre d'observation.

—o—

L'amour du clocher

Bien que frappé il y a quelques années d'une interdiction de séjour, le nommé Louis Montagne, 23 ans, manœuvre de maçon, qui est originaire de Lille, n'a pu se résoudre à ne pas venir visiter son pays.

Malheureusement pour lui, la police veille et il s'est fait arrêter dans la nuit de samedi à dimanche, alors qu'il avait déjà renoué connaissance avec d'anciens copains. Il a été déféré au parquet.

—o—

Tombola de la « Coutte de Lait »

Le tirage irrévocable de la tombola de cette société aura lieu dimanche, 11 janvier, à 11 heures du matin, à la mairie. Rappelons que le gros lot consiste en une obligation de la ville de Paris. D'autres lots très importants feront la joie des heureux gagnants.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Feisenberg, trésorier de l'œuvre, à la mairie, de midi à 1 heure et de 6 à 7 heures du soir.

—o—

Légion d'honneur

M. Rousé, entrepreneur de travaux publics, à Lille, est nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

—o—

Œuvre de la Bouchée de Viande

Cette société a distribué la semaine dernière 1000 bons de bouillon ; 1000 bons de légumes et 1000 bons de viande dont 800 ont été remis à l'assistance privée et 200 au bureau de bienfaisance. Ceux de nos concitoyens qui auraient quelque situation particulière à recommander sont priés de vouloir bien adresser toutes les indications nécessaires à ce sujet, 47, rue de Paris, ou 20, rue de Bouvines.

Le premier tirage de la tombola organisée au profit de cette œuvre aura lieu le 10 janvier. Le second tirage est fixé au 31 courant.

Les lots non réclamés du premier tirage seront ajoutés à ceux du second tirage. Des billets sont encore en vente chez les débitants de tabac et les principaux coiffeurs de Lille, Roubaix, Tourcoing et les communes environnantes.

Nous avons reçu hier, de l'Œuvre de la Bouchée de Viande, dix bons de viande, dix de bouillon et dix de légumes, pour la pauvre femme de la rue Lalo dont nous avons signalé la navrante infortune dans un de nos précédents numéros.

C'est la deuxième fois que cette société nous remet des bons pour faire parvenir à cette malheureuse. Merci pour elle !

—o—

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

UN TUYAU ARRACHE. — Hier, vers midi, un tuyau de gaz placé contre la maison faisant face au tribunal de simple police, a été arraché par une voiture appartenant à M. Deprouw, 36, rue Négrier. La Compagnie du gaz, prévenue, a fait immédiatement réparer le tuyau brisé.

FEU DE CHEMINEE. — Vers dix heures, un feu de cheminée qui a provoqué un assez fort rassemblement, s'est déclaré dans la maison portant le numéro 2 de la rue Marais. Les dégâts sont insignifiants.

DEPOT DE MATRICES DE PATENTE. — La matrice des patentes pour 1903, concernant la Section de Fives-Saint-Maurice, percepteur, M. Veillard, avenue des Lilas, a été déposée à la mairie (bureau des contributions) pendant dix jours, à partir d'hier.

Les matrices des patentes supplémentaires du 4e trimestre 1902 resteront déposées à la mairie, bureau des contributions, du 5 au 15 janvier inclusivement.

Les intéressés peuvent, dès maintenant, en prendre communication et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

CONTRIBUABLES, A VOS POCHES. — M. les percepteurs de la 1re, 2e, 3e, 4e divisions et Fives-St-Maurice informent le public que les rôles supplémentaires du 3e trimestre concernant les poids et mesures et la patente, rôles particuliers fonciers et portes et fenêtres et rôles complémentaires taxe militaire, sont entre leurs mains.

Théâtres, Fêtes et Concerts

AU GRAND THEATRE

Le triomphe de « Michel Strogoff ». — « Le Royaume des Femmes »

Nous n'avons plus à prédire le succès de « Michel Strogoff ». Ce succès, nous avons à le constater. Il était certain : il est mérité.

Malgré les fêtes et réunions de famille, bien que la semaine soit habituellement pour les théâtres, une des plus difficiles de l'année, la foule n'a pas cessé d'envahir la salle municipale et d'y applaudir...

Quand « Michel Strogoff » fut créé au Châtelet, Paul de St-Victor, le grand critique, écrivit une page délicieuse et particulièrement brillante, sur l'invraisemblance sympathique des héros de Jules Verne, Les héros de Jules Verne procèdent, tout simplement, de ce besoin qu'il y a dans l'humanité de se voir grandie et transformée en demi-divinité.

Aussi bien, vous connaissez « Michel Strogoff ». Il a reçu du tsar une mission de confiance. Il faut qu'il aille remettre au grand duc un message l'avisant du soulèvement prochain qui menace Irkoust. Michel part de Moscou en fête. Une jeune fille, Nadia, qui voyage avec lui, va rejoindre son père exilé en Sibérie...

Mais, comme nous, vous connaissez la suite, vous savez la fin. Comme nous, vous avez vu, vous irez voir ou revoir ce drame rapide, poignant, encadré d'une mise en scène difficile et intéressante. Il était de tradition au théâtre de Lille que des pièces de ce genre ne pouvaient se donner qu'après la saison terminée : M. Bourdette a voulu nous prouver le contraire. Et de fait, cette reprise de « Michel Strogoff » est jouée, montée et mise en scène de la façon la plus brillante qui soit.

Tous les « clous » portent. Les décors sont soignés et somptueux. Les costumes sont neufs et riches. La figuration est nombreuse et bien réglée. Les ballets sont animés et avec Mmes Piatti, Mazotti et Gioletti, le corps de ballet triomphe en entier.

A ce point de vue de « l'encadrement » de la pièce, il faudrait tout citer : le troisième tableau, avec la Retraite donnée de si enlevante façon par les Chevaliers-Gardes à cheval (Ms trompettes de la fanfare de l'Union de Lille, qui méritent d'être chaleureusement applaudis), les fifres et les tambours ; — le champ de bataille ; — la Fête Tartare, avec son grand défilé et son grand ballet ; — l'incendie d'Irkoust et son émouvant panorama ; — et le dernier tableau, avec son apothéose, sa foule, son ballet, ses fanfares, la « Marseillaise » et l'Hymne Russe, ses drapeaux déployés... et le public enthousiasmé qui applaudit à tout rompre.

« Michel Strogoff » n'est pas tout dans la mise en scène : le drame demande à être joué et il l'est excellemment. M. Dorlange est remarquable, comme il était facile de le prévoir, dans le courrier du tsar. M. Godefroy donne également grande allure au traître Ivan Ogareff. A la mère de Michel, Mme Beaufort prête le caractère tragique qu'il faut. Mme Magda, dans Sangarre, et Mme Vitalis, dans Nadia Fédor, méritent d'être complimentées. Pour nous en tenir aux rôles principaux, félicitons également M. Vallot (Blount), M. Salembier (Jolivet), M. Bertin (l'Emir) et M. Lormel (le Télégraphiste).

Voulez-vous donner à vos amis, petits et grands, d'attrayantes étrennes? Offrez-leur « Michel Strogoff ».

..... En attendant, « Le Royaume des Femmes » que nous aurons jeudi.

Cette nouvelle opérette en 3 actes et 6 tableaux est, comme « Les Mousquetaires au Couvent » et beaucoup d'autres, tirée d'un vieux vaudeville des frères Cogniard. Remaniée successivement par Raoul Toché, puis par Ernest Blum et Paul Ferrier, la pièce est accompagnée d'une charmante partition de Gaston Serpette. Elle comporte deux grands ballets et un grand luxe de costumes, que la maison Roize, de Marseille, vient de fournir spécialement au Grand-Théâtre.

***

C'est le 24 janvier, que Mounet-Sully jouera « Les Burgraves » au Grand-Théâtre.

Nous aurons, plus tard « Résurrection », la pièce à succès de l'Odéon, tirée du roman fameux de Tolstoï, pour laquelle le directeur du Grand-Théâtre vient de traiter.

***

Voici les spectacles probables de la semaine :

Lundi. — « Michel Strogoff », pièce à grand spectacle ; « Les Petites Brebis » opérette.

Mardi. — « Sapho », comédie ; « Mireille », opéra-comique de Gounod, avec M. Boulo.

Jeudi. — Création à Lille de : « Le Royaume des Femmes », opérette en 3 actes et 6 tableaux, de MM. [illegible] musique de G. Serpette. — Deux grands ballets.

Vendredi et samedi. — « Michel Strogoff ».

X. Y. Z.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARMENTIERES

ARRESTATION. — Quoique jeune, le nommé Gaston Blondel, 16 ans, a déjà à son actif plusieurs condamnations. Dans la matinée de dimanche, il se fit arrêter par la police, rue Notre-Dame, pour ivresse. Il opposa une vive résistance aux agents et se livra sur eux à des voies de fait.

MOUCHARD. — M. Ramon a posté le plus bel ornement physique de son officine à la porte du citoyen Daudrumez, maire, et il a compté, consciencieusement le nombre de ceux qui sont allés « rendre visite » à notre ami.

Il a noté les noms de « tous les fonctionnaires municipaux et autres » qui sont entrés à l'estaminet du maire.

« Nous ne citerons personne, écrit le bon apôtre, mais... tant pis pour les imbéciles qui ne comprennent pas. C'est été si simple de s'abstenir. »

Savez-vous que le moment n'est pas encore venu, ô digne confrère, de préparer les listes de proscription et que la place est encore solide.

La peau de l'ours n'est pas encore entre vos mains et il est inutile de vous réjouir prématurément avec la fringale des représailles.

DES GROS MOTS. — M. Ramon, propriétaire-gérant, directeur politique et rédacteur en chef du *Journal d'Armentières*, fait l'honneur à la municipalité ouvrière de l'insulter grossièrement. Les conseillers municipaux écrit-il, dans son canard, sont des VOLEURS et il appuie son injure d'un formidable point d'exclamation.

M. Ramon, comme on le voit, a le style plutôt parlementaire et la plume imprégnée du plus pur atticisme.

Les gros mots du sire n'émeuvent personne. Nous y sommes habitués. Le malheureux journaleux s'insurge contre les élus socialistes et républicains parce que ceux-ci ont fait distribuer par le Comité de la Caisse des Ecoles communales des vêtements chauds aux enfants nécessiteux.

Il fallait dit l'irascible plumitif répartir les mêmes largesses entre les élèves des écoles catholiques.

Nous y sommes.

M. Ramon oublie de dire que les écoles communales laïques n'ont jamais fermé leurs portes aux enfants d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient.

S'il a plu à messieurs les patrons réactionnaires de créer des écoles à eux, avec des maîtres à eux et un enseignement à eux, il leur appartient donc d'imiter la municipalité dans ses œuvres de solidarité en soulageant les pauvres qu'ils obligent à venir dans leurs institutions.

L'enseignement laïque est neutre.

L'enseignement congréganiste est confessionnel. L'un est en conformité avec le principe démocratique, l'autre lui est antagonique.

M. Ramon ne pouvait faire pour nous meilleure propagande. L'école républicaine ne repousse pas les enfants du peuple, elle les invite à suivre son enseignement. Que les capitalistes cléricaux fassent donc distribuer aux enfants qu'ils instruisent, du pain, des effets et des livres. Quand on veut faire une concurrence on la mène jusqu'au bout.

N'est-ce pas vrai, Ramon Edouard, vous dont les doigts ne sont pas crochus.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

RAISMES

VIL METAL. — Un malfaiteur demeuré inconnu a enlevé, dans une maison en construction, rue de Vicoigne, un tuyau en plomb de 5 mètres de long, et d'une valeur de 45 francs.

M. Bruneau, entrepreneur, à qui le tuyau appartenait, a porté plainte.

MARLY

COMMERAGES CLERICAFARDS. — On nous écrit :

Le pieux et chaste curé de Marly, Mossieu Lefer, a fait distribuer dans sa paroisse, à l'occasion de la fin de l'année, un Bulletin Paroissial, qui ne manque pas d'intérêt — dans le sens du mot qu'on voudra.

Il s'y rencontre notamment un article de souhaits qui sent la modestie d'une lieue, et un « code des familles chrétiennes » où la réclame le dispute à l'ingénuité.

Mais voici les perles du recueil : d'abord un récit nationalo-calotin intitulé : « C'est cent sous ! »

Oyez plutôt :

Un « brav' général » malade est soigné par une « bonne sœur ». Comme il jure tout le temps, la cornette lui impose comme pénitence, de verser chaque fois cent sous pour les pauvres.

Le général est bientôt corrigé de son défaut, nous dit-on.

Mais les pauvres, M. le curé est-ce qu'ils n'avaient pas intérêt à ce qu'on blasphémât, alors ?

Belle morale en vérité, et bien digne d'une Eglise qui a inventé la Confession pour remplir ses coffres-forts.

La deuxième perle, c'est « Un descendant des singes », ou un commis-voyageur est remisé par un franciscain qui, en fait de science cosmologique, en est resté naturellement à la Bible.

Il n'est pas un enfant du certificat d'études qui ne rougisse à lire de telles fadaises, et il faut plaindre les paroissiennes de M. Lefer, si elles avalent cela tout cru.

Mais j'y pense : notre abbé ne serait-il pas un Adonis, qu'il ait si peur qu'on dise qu'il descend d'un gorille quelconque ?

ASCON

SANS ASILE. — Le nommé D...., originaire de Cambrai, âgé d'environ 25 ans, qui se trouvait sans logis ni ressources a été vendredi mis en état d'arrestation par la gendarmerie et conduit à la prison de Valenciennes où il aura gîte et croûtes.

DENAIN

NOUVELLE FETE. — Les débitants de boissons des places de la Mairie, du Commerce, de la Liberté et de la Rue de Villars sont invités à une réunion qui aura lieu à la Mairie aujourd'hui lundi 5 janvier, à 8 heures du soir, pour l'organisation de la fête du 5 avril.

APRES BOIRE. — Le nommé V.... mis en goguette par les nombreux verres offerts par ces jours aux Strennes entrait dans un estaminet de Denain. En rigolant, il saisit sur la table l'enjeu d'une partie engagée entre deux de ses copains ; mais pour cette fois ceux-ci ne voulurent pas rire de cette façon et après une assez vive invective, V... reçut quelques coups de poing de S..., l'un des joueurs.

VOIES DE FAIT. — Le nommé Dohlansky Ignace, 31 ans, électricien, a porté plainte à la gendarmerie contre le sieur Canonne Léon, charretier, demeurant à Denain, qui aurait reçu le matin, vu le jarnon, deux violents coups de poing, paraissant armé d'un casse-tête qui l'aurait blessé très grièvement et étourdi du coup.

La gendarmerie informe.

ENTRE FRERES. — Dernièrement les deux frères Degauque Léon, 35 ans, ajusteur et Degauque Alexandre, 28 ans, cultivateur, tous deux habitant Denain, se rencontraient au moment où le premier sortait de l'étable de Me Hémond. Le second invectiva son frère aîné de gros fainéant, etc., etc., et lui porta des coups de poing à la figure.

Plainte a été déposée à la gendarmerie.

UN HOMME TAMPONNE. — Le nommé Bouchez Benoît, 45 ans, conducteur aux forges, a été pressé contre deux tampons de wagons en voulant faire l'accrochage.

Bouchez a eu le talon pris entre deux rails et n'a pu se dégager avant que le wagon qui était lancé par une machine de manœuvre n'arrive sur lui.

Bouchez a été blessé à la jambe et a eu en outre une cote fracturée au côté droit. Il a été transporté à l'hôpital des forges où il a rendu le dernier soupir en arrivant.

DANS L'ŒIL. — A la société de constructions mécaniques, le nommé Ernest Lehu, 21 ans, ajusteur, a reçu un éclat d'acier dans l'œil gauche.

Lehu devra se soigner pendant environ un mois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

SIN-LE-NOBLE

ENQUETE. — Une enquête est ouverte au sujet du projet de détournement d'un sentier rue de Douai. A cet effet M. Banet, commissaire-enquêteur, se tiendra à la mairie de Sin-le-Noble, le samedi 10 janvier 1903 de 11 heures à midi.

TELEPHONE. — Par arrêté du 29 décembre 1902 M. le ministre du Commerce a autorisé la création d'un réseau téléphonique à Sin-le-Noble.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1902. — Naissances : 250. — Mariages : 85. — Décès : 195. — Divorces : 2.

PAS-DE-CALAIS

INCENDIE A RIMBERT-LEZ-AUCHEL. — Avant-hier, vers 11 heures du soir, un incendie s'est déclaré dans les bâtiments en construction situés route d'Auchel, à Rimbert, et appartenant à MM. Durot et Ryngaard. L'alarme, donnée par les citoyens Delpierre, conseiller municipal, Victor Lefèvre et Cocu, soldat permissionnaire, a attiré plus de 100 personnes, qui munies de la pompe du siège numéro 4 de la Compagnie des mines de Marles, attaquèrent le feu.

Le feu avait été occasionné par des réchauds placés au milieu des places du 1er étage pour le séchage des pièces.

Nous avons remarqué dans la foule, les citoyens Poiret et Pardel, conseillers municipaux et les camarades Way, Cocu, Ducrocq et Foucard, qui se sont les plus distingués. Les perles sont évaluées à 500 francs. Il n'y a pas assurance.

Quand donc la Compagnie des sapeurs-pompiers sera-t-elle réorganisée. La loi l'oblige pourtant, M. le Maire ?

BRUAY

LE FEU. — Mardi, vers 7 heures du soir, un commencement d'incendie s'est produit chez M. Cacheux-Delsutre, marchand d'étoffes au numéro 27 de la Cité 10 à Bruay. En une demi-heure les gens de la maison aidés des voisins sont parvenus à se rendre maîtres du feu. Les dégâts occasionnés par le feu et l'eau sont relativement importants ; ils s'élèveraient à 10.000 francs ; il y a assurance. Cause inconnue.

TROP BRUYANT. — Jeudi, vers 11 heures du soir, Clovis Gillers, né à St-Omer, âgé de 35 ans, terrassier, demeurant à Bruay chez M. Degrave, chantait à tue-tête dans le hameau de Lavolville. Deux gendarmes étant survenus, Gillers au lieu de rentrer tranquillement chez lui les a injuriés grossièrement. Il a fini par se faire arrêter pour outrages et violences.

LAVENTIE

VOL AUDACIEUX. — Mercredi dernier, un malfaiteur a profité de ce que Mme Vve Arnout, ménagère à Laventie était allée faire la lessive chez M. Lemaire, pour s'introduire dans sa maison et lui voler une somme de 35 francs et divers objets représentant une somme de même valeur.

ELEU

BLESSURE GRAVE. — Rentrant samedi fort avant dans la nuit, François Delaby, âgé de quarante ans, ouvrier de ferme au service de M. Virel-Lancry, agriculteur à Eleu, se coucha dans l'écurie. Hier matin il a été retrouvé portant une forte blessure au front provenant croit-on d'une ruade donnée par l'un des chevaux. Delaby dont l'état est grave, a été transporté d'urgence à l'hôpital de Lens.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Voici le rôle des affaires qui seront soumises au jury pendant la session du 1er trimestre 1903 qui s'ouvrira à St-Omer le mercredi 7 janvier sous la présidence de M. De Montluc, conseiller à la cour d'appel de Douai, ayant pour assesseurs MM. Forget et Trinquet, juges au tribunal civil de St-Omer.

MERCREDI 7 JANVIER

Ministère public : M. Deransart, substitut du Procureur de la République.

1re affaire. — *Coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner.* — Jules Polart, âgé de 26 ans, ouvrier mineur demeurant à Mazingarbe. Défenseur : Me Bellanger.

2e affaire. — *Attentats à la pudeur.* — Justinien Duez, âgé de 59 ans, ouvrier ajusteur demeurant à Isbergues. Défenseur : Me Lebianc.

3e affaire. — *Attentats à la pudeur.* — Simon Joly, âgé de 47 ans, ouvrier menuisier demeurant à Beaurains. Défenseur : Me Wintrebert.

JEUDI 8 JANVIER

Ministère public : M. Mouron, Procureur de la République.

1re affaire. — *Incendies volontaires.* — François Boulanger, âgé de 31 ans, ex-homme d'équipe demeurant à Auchy-lez-la-Bassée. Défenseur : Me Tourneur.

2e affaire. — *Meurtre.* — Sosthène Gosse, âgé de 20 ans, tisserand demeurant à Frévent. Défenseur : Me Lefebvre du Prey.

VENDREDI 9 JANVIER

Ministère public : M. Mouron, Procureur de la République.

Assassinat. — Maria Demonchaux, âgée de 21 ans, journalière demeurant à Boiry-Ste-Rictrude. Défenseur : Me Benoit.

SAMEDI 10 JANVIER

Ministère public : M. L'Eleu, juge suppléant.

1re affaire. — *Attentat à la pudeur.* — Ferdinand Ferrière, âgé de 25 ans, ouvrier de ferme demeurant à Pont-à-Vendin. Défenseur : Me Nicolle.

2e affaire. — *Coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner.* — Ernest Capleux, âgé de 18 ans, ouvrier bonnetier demeurant à Bienvillers-au-Bois. Défenseur : Me Bellanger.

Ovide Vion, âgé de 21 ans, menuisier demeurant à Rivière. Défenseur : Me Langlet.

LUNDI 12 JANVIER

Ministère public : M. Mouron, Procureur de la République.

1re affaire. — *Vol qualifié.* — Joseph Speeq, âgé de 19 ans, journalier demeurant à Aquines. Défenseur : Me Cordonnier.

2e affaire. — *Assassinat.* — François Talleu, âgé de 64 ans, journalier demeurant à Cauchy, à la Tour. Défenseur : Me Duquenoy.

MARDI 13 JANVIER

Ministère public : M. Deransart, substitut du Procureur de la République.

1re affaire. — *Incendie volontaire.* — Rosine Bézaut, âgée de 20 ans, journalière sans domicile. Défenseur : Me Lefebvre du Prey.

2e affaire. — *Avortement.* — Louise Dubois, femme Farrands, âgée de 47 ans, sage-femme demeurant à Guines. Défenseur : Me Bilbocq.

MERCREDI 14 JANVIER

Ministère public : M. L'Eleu, juge suppléant.

1re affaire. — *Fabrication et émission de fausse monnaie.* — Charles Maquin, âgé de 31 ans, chaudronnier sans domicile. Défenseur : Me Leblanc.

2e affaire. — *Vol qualifié.* — Laurent Cailler, âgé de 32 ans, journalier sans domicile. Défenseur : Me Wintrebert.

Gaston B